Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 5 Mai 1887 No. 30.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la prochaine session du parlement du Canada, d'un acte pour consolider et amender les actes relatifs à la "Compagnie de Chemin de Fer et de Navigation de Winnipeg et de la Baie d'Hudson."

MACDONALD, TUPPER & PHIPPEN,
Solliciteurs des Requérants.

Winnipeg, 7 mars, 1887.
6ins.10.3.87.

REPRODUCTIONS

LE CRAPAUD.

" Viens vite, Pierre, viens voir :
Un affreux crapaud tout noir !
Disait Paul à petit Pierre.
Nous allons le tuer, ça va nous
[amuser."
Et Paul prend un bâton, et son frère une
[pierre.
Ils courent au crapaud pour le martyriser.
Un âne, en ce moment traînant une char-
[rette,
Allait mettre le pied sur le corps de la
[bête ;
Il s'arrête
Et s'en va de côté pour ne pas l'écra-
[ser.
Paul alors dit à petit Pierre,
Qui laisse tomber ses cailloux ;
" Ah ! qu'allions-nous faire, mon
[frère !
Un âne est moins méchant que nous."

(Extrait de la *Légende des Siècles*)

PENSÉES.

—Le bonheur ne se mesure pas à l'arpent comme la terre ; il se mesure à la résignation du cœur, car Dieu a voulu que le pauvre en eut autant que le riche, afin que l'un et l'autre ne songeassent pas à le demander à un autre qu'à lui.

—Quand on est à la fin de la vie, mourir cela veut dire partir ; quand on est au commencement, partir veut dire mourir.

—Les bras des mère sont faits de tendresse, les enfants y dorment profondément.

—Une parole est un trait qui vole, et qui une fois lancé peut faire des blessures que rien ne saurait guérir.

—De Théophile Gautier, cette observation originale sur les Anglais :

" Avoir de l'or est si visiblement le seul mérite reconnu à Londres, que les pauvres se méprisent eux-mêmes."

—Si les idées justes se déployaient hardiment, les principes faux n'auraient pas si beau jeu.

—Un homme du monde est celui qui a beaucoup d'esprit inutile.

—Toute insurrection qui ne réussit pas décourage plus ou moins l'esprit qui l'a produite et renforce le gouvernement.

SURVEILLANCE ET SALAIRE DES OUVRIERS SUR UNE FERME.

Tous les travaux de culture à l'intérieur cemme à l'extérieur d'une ferme, doivent être surveillés par l'œil du maître. Cette surveillance doit être journalière, surtout à l'égard des travaux qui ne doivent être faits qu'à la journée ou par des ouvriers ; ceux dont la bonne exécution peut être vérifiée en tout temps doivent se donner à la tâche. Dans l'un comme dans l'autre cas, les travaux doivent être payés ce qu'ils valent ; mais on ne doit jamais les recevoir avant d'avoir reconnu qu'ils ont été parfaitement faits.

Ne refusons jamais le salaire, donnons le raisonnable, parce qu'il faut que l'ouvrier vive ; mais exigeons de lui un travail parfait, plutôt qu'un travail exagéré. Un travail modéré bien exécuté n'est jamais trop payé ; le mauvais travail, au contraire, quelle qu'en soit la quantité, est toujours trop cher, attendu que les produits récoltés sur un sol mal cultivé ne payent souvent pas les frais, tandis que le travail bien exécuté fournit toujours à celui qui le fait faire un bénéfice considérable.

PIQUEBOT ET MATHURINE.

Piquebot avait épousé Mathurine.

Ils s'aimèrent d'abord, selon la coutume ; mais, selon la coutume aussi, leur enthousiasme conjugal s'éteignit vite Rien n'est durable ici-bas, pas même les empires ; comment voudriez-vous exiger qu'un ménage vécut longtemps d'accord ? Un homme et une femme ont beau être bien assortis, comme Mathurine et Piquebot, par exemple : il vient un jour où, sans savoir pourquoi, l'on se trouve toute sorte de défauts.

Les deux conjoints n'échappèrent pas à la loi commune ; leurs querelles continuelles amusèrent bientôt tout le quartier.

La femme soutout avait la langue vive ; c'était elle qui presque toujours entamait les débats. Rien ne la contentait, et tout la mettait en colère.

—Que ne me suis-je rompu le cou la veille de mes noces ! disait Piquebot avec conviction.

—Je t'aurais pleuré en ce moment-là, ripostait Mathurine ; faut-il que l'on soit bête !

—Tu étais charmante alors.

—Tu étais fort aimable.

—Mais que tu es changée ?

—Eh ! quand une femme change, c'est toujours la faute du mari.

—De quoi te plains-tu donc ?

—Oh ! de rien. Je dois m'estimer très heureuse, au contraire. N'est-ce pas que je suis heureuse ?

—Il me semble pourtant.....

—Qu'est-ce qu'il vous semble ? Nous avons des caractères trop opposés vois-tu Piquebot. Tu ne m'as pas encore compris, et un homme qui ne comprend pas sa femme peut être un excellent citoyen ; il ne fera jamais un bon mari.

Vous remarquerez que les griefs de Mathurine étaient bien vagues, mais il n'en faut pas plus à certaines femmes pour mettre le feu aux quatre coins de la maison. Comme l'on s'accoutume à tout, excepté à la misère, Piquebot finissait par en prendre son parti. Rentier, les journées lui auraient paru terriblement longues sans la distraction de ces guerres perpétuelles. Il ne digérait jamais mieux que lorsqu'il s'était bien disputé.

Ses amis lui demandaient quelquefois ;

—Mme Piquebot gronde-t-elle toujours ?

—Je vous crois ! De plus fort en plus fort.

—Et comment diable ! pouvez-vous tenir dans la compagnie d'une femme si tempêteuse ?

—Ah ! expliquait-il gaiement, je vous assure que ses colères m'amusent, au lieu de me fâcher. Vous autres, chez vous, vous ne savez que dire tandis que Mathurine et moi nous avonstoutes les minutes des sujets de contestation. A peine sommes-nous réveillés que la bataille d'injures commence.

Nous répétons bien un peu les mêmes choses ; mais il n'importe : cela fait au moins aller la conversation. Ma parole, si Dieu vengeur paralysait la langue de ma femme, je serais le premier attrappé. Plus de disputes, plus de gros mots ! Il y aurait de quoi mourir d'ennui avant la fin de la semaine.

Le propos fut rapporté à Mathurine, qui pensa méchamment :

—C'est bon à savoir ! Les injures ne font plus rien à Piquebot ; je vais essayer du silence.

Dès le lendemain, elle se tut avec obstination ; midi arriva qu'elle n'avait pas encore soufflé mot. Le déjeuner se passa dans le même mutisme Cela devenait irritant, à la fin.

—Ton café ne vaut rien aujourd'hui ! déclara le mari.

Or, précisement, le café était le triomphe de Mme Piquebot ; elle le préparait de ses mains, elle y mettait sa gloire ; elle n'invitait jamais deux fois les gens qui oubliaient de lui adresser des compliments sur la délicieuse saveur de son moka. Ne pas en vanter le goût aromatique, c'était donc le meilleur prétexte à querelle que l'on put rencontrer

Mathurine, pourtant, demeura impassible.

—Ton café ne vaut rien ! réitéra Piquebot.

Nouveau silence.

—Je te répète que ton café ne vaut rien.

Le même silence continua. Mathurine savoura tranquillement sa tasse.

Vous n'imaginez pas la stupéfaction de Piquebot devant ce calme inattendu. Un miracle s'était-il opéré dans la nuit ! Sa femme était-elle devenue subitement sourde et muette ? Que signifiait ce caprice si renversant ?

—Mais injurie-moi donc ? criait-il à Mathurine. Je n'ai pas épousé une statue. Tu me dois obéissance ; je te somme de me parler, poliment ou non, je m'en moque,—insolemment, je le veux bien ; soufflette-moi, je te pardonne d'avance. Je te rendrai seulement les soufflets, parce que ce sera une occasion de te répliquer. Continuons de vivre malheureux, mais vivons. Nous aurons bien assez de temps de nous taire quand nous serons enterrés !

Tant d'éloquence fut perdue. Mathurine s'obstina, elle avait fait vœu de silence. La plus punie, c'était peut-être la femme ; mais comme le mari s'ennuyait !

Celui-ci consulta le juge, voulant forcer Matharine, par santence, à retrouver la parole. Mais le Code, qui contient tant d'articles, n'a pas prévu ce cas spécial.

Une femme muette par goût, l'événement est si rare.

—Oh ! tu parleras malgré toi ! je connais un moyen pour te faire parler ! disait à part Piquebot en regardant Mathurine.

Et devinez-vous le stratagème qu'il imagina ?

Un jour, en l'absence de sa femme, il confectionna un mannaquin qu'il revêtit de ses propres vêtements, puis le coiffa de son chapeau ; puis quand il fut satisfait de la ressemblance, il passa la corde au cou de ce Piquebot en paille, et le pendit en bonne vue, au milieu de la chambre.

Lui-même se cacha sournoisement sous le lit.

—Et maintenant, se disait le malicieux compère, tu peux rentrer, Mathurine ! Tu vas voir une surprise si agréable que tu remercieras forcément le Seigneur.

Cela ne manqua point. Dès que Mme Piquebot aperçut le prétendu cadavre de son mari, la joie de la délivrance lui délia la langue. Se campant devant le mannequin, elle se soulagea de son long mutisme par des apostrophes diaboliques :

—Tu ne pouvais pas mieux finir, scélérat ! M'as-tu assez fait souffrir pendant nos quinze années de mariage ! Tu t'es rendu justice, misérable ! et tu as bien choisi le genre de mort que tu méritais. On te mettra dans un trou, comme un chien crevé. Maintenant je bavarderai, maintenant je rirai.

—Peste ! ma chère mignonne, l'interrompit le terrible railleur Piquebot, en sortant tout à coup de sa cachette, tu me fais là de jolis compliments ! Comment ! tu n'es pas muette ! Il te faut un mort pour te guérir ! Fitchtre, je ne suis pas pressé, j'aime mieux que tu ne parles jamais, et je vais me bien soigner, entends-tu ? pour te faire enrager le plus longtemps possible.

Le tour était de bonne guerre. Mathurine elle-même admira la malice spirituelle de son mari et capitula.

—Soit déclara-t-elle, non sans dépit : chamaillons-nous encore.

Ils ont soixante-cinq ans tous les deux, ils se querellent de bonne humeur au moment où j'écris cet article. Et le temps s'écoule pour eux, sinon agréablement, au moins rapidement.

La Fontaine a dit :

La dispute est un grand secours,
Sans elle on dormirait toujours.

C'est un des mille moyens d'être heureux ; mais le fabuliste s'est contenté de recommander celui-là, tandis que Mathurine et Piquebot l'ont mis résolument en pratique.

Le Manitoba.

Jeudi, 5 Mai 1887.

LA FETE DES ARBRES.

Voici venir la saison propice pour la plantation des arbres, et nous nous faisons un devoir d'en dire un mot à nos lecteurs.

Le lieutenant-gouverneur en conseil, par proclamation, a fixé mardi, le dix mai courant comme fête publique dans cette province, et il a ordonné que ce jour serait observé comme jour de la *Fête des Arbres*.

Insister fortement, comme le fait Son Honneur,afin que toute notre population réserve ce jour pour planter des arbres ; prier toutes les corporations municipales, religieuses et scolaires à coopérer au succès de cette œuvre, c'est dire implicitement que les résultats sont pleins de promesses pour l'avenir. Et, de fait, l'expérience des pays qui ont suivi cette coutume depuis longtemps, coutume qui devient de plus en plus générale, est là pour nous prouver qu'elle a produit les plus salutaires effets.

On rapporte que dans les grandes plaines de la Sibérie le gouvernement russe a fait planter un nombre infini d'arbres, et que l'influence de ces bois a été des plus avantageuses au pays. Certaines parties auparavant trop arides pour l'agriculture reçoivent à présent, dit-on, une pluie abondante, et l'on attribue ce consolant changement aux plantations considérables qui ont été faites.

Quoiqu'il en soit, il est généralement reconnu que les bois exercent une grande influence sur le climat, spécialement en étant cause de pluies, et, par conséquent, il est de la plus haute importance que les plantations ne soient point négligées ici. N'y aurait-il que le côté agréable de l'entreprise qu'on devrait s'en occuper. Embellir ses propriétés c'est leur donner de la valeur, voilà encore un motif plus intéressé que celui qui par exemple aime à se reposer à l'ombre des grands arbres dans les jours de chaleur.

Dans tous les cas, de quelque côté qu'on envisage la question elle mérite l'attention générale, et tous, nous l'espérons, planteront beaucoup d'arbres mardi prochain.

L'ARMEE DU SALUT.

Un reporter du *Free Press* de Winnipeg ayant voulu s'assurer, l'autre jour, si c'était vraiment l'intention de l'Armée de venir nous faire la guerre à Saint-Boniface reçu pour réponse qu'il n'y avait rien de très bien arrêté encore, mais que c'était l'intention des officiers d'ouvrir le feu de ce côté-ci de la rivière à une date rapprochée, et pour les mettre en état de mener l'entreprise à bonne fin, les quartiers généraux de Toronto leur enverraient bientôt des soldats.

Ainsi il deviendrait évident que l'on veut forcer nos murs ; eh bien ! celui qui s'impose ne doit pas s'attendre à une réception cordiale. Nous avons ici tout ce qui est nécessaire pour répondre à nos besoins spirituels. L'Armée du Salut ne saurait être d'aucune utilité pour nous, et nous ne saurions en aucune façon lui faciliter l'accomplissement du bien qu'elle prétend opérer.

Ce que nous avons lu déjà sur l'Armée du Salut, et ce que nous mettons actuellement sous les yeux de nos lecteurs est bien plus que suffisant pour nous déclarer contre elle. L'on peut juger. Voici ce que nous trouvons dans le *Sun*, de New-York, qui reproduit du *Rochester Democrat* :

Robert Van Brunt, ci-devant un membre marquant de l'Armée du Salut, est sous sentence de mort à Rochester pour le meurtre du jeune Roy. Notre reporter lui dit : "Je désirerais savoir de vous ce qu'est véritablement l'Armée du Salut à laquelle vous appartenez."

Van Brunt, qui n'est âgé que de 23 ans, réfléchit un moment, regarda curieusement son interlocuteur, rit d'une façon qui lui est particulière.

"Je pense," dit-il, après une pause, "qu'il y a encore quelques bonnes personnes dans l'Armée ; j'entends des personnes qui veulent réellement faire du bien au genre humain, mais je vous dis que la plupart des soldats, des officiers surtout, pensent plus à la femme.

"Je devrais la connaître cette Armée du Salut," continua le meurtrier condamné, son visage significatif ajoutant une emphase étrange à ses franches paroles. "Je devrais les connaître : J'y suis allé moi-même, et les officiers en ont causé avec moi.

"Il y a une classe de jeunes filles que l'on attire dans les assemblées," continua-t-il, "qui sont assez aisément influencées par les officiers et sont contrôlées par les officiers, et les hommes qui s'en servent pour leur propres desseins, et pour des fins mauvaises, et celles-la sont les filles que l'on cherche. Je ne saurais décrire exactement l'espèce d'influence qu'ils exercent sur elles, mais c'est une influence qui les soumet et une foule d'entre eux ont cette influence.

"De bonnes personnes s'enrôlent dans l'Armée du Salut, mais l'enthousiasme disparait dans l'espace de deux à trois semaines, et elles ne deviennent pas meilleures que les autres. Si l'Armée du Salut était entièrement effacée de la surface du globe, ce serait mieux, mieux pour tout le monde."

Voilà comment l'Armée du Salut est jugée par ses propres gens, et l'on irait dire ensuite que ceux qui la composent ont charge d'âmes ! N'est-ce pas le comble du ridicule ?

ECHOS DE LA LEGISLATURE.

AJOURNEMENT.

La législature s'ajournera aujourd'hui jusqu'à mercredi prochain à cause de la fête des arbres qui tombe mardi, le 10 courant.

INJUSTICE.

Nous lisons sur l'ordre du jour cet après-midi, une motion de M. F. Martin(Morris),demandant la destitution de M. Toussaint Breault comme énumérateur de la division électorale de Morris. Nous reviendrons sur ce sujet la semaine prochaine.

LA LOI ÉLECTORALE.

Les amendements à la loi électorale proposés par M. Martin, député de Morris, seront probablement discutés aujourd'hui. Ce projet de loi porte un changement radical du cens électoral ; il n'est ni plus ni moins que l'introduction du suffrage universel dans Manitoba. Les qualifications exigées par la loi en force sont déjà plus libérales que celles de la plupart des autres province de la Puissance, aussi, nous ne voyons point qu'il soit opportun d'introduire ici un système qui cause tant de malheurs dans les pays qui l'ont adopté, et nous avons l'intime conviction que la proposition de M. Martin sera rejetée par la chambre.

LE BUDGET.

Les estimations budgétaires seront soumises à la chambre mercredi prochain.

MGR L'ARCHEVEQUE.

Mardi, 3 mai, était la fête patronale de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface. Ce jour n'a pas eu ses fêtes d'habitude, cette année, et il serait inutile d'en dire les tristes raisons, tous savent que Mgr est très-souffrant à Montréal. Cependant, à en croire les dépêches de ce matin, il semblerait que tous les souhaits faits en ce jour pour le rétablissement de la santé de l'éminent prélat, aient été accomplis puisque l'on nous annonce que Sa Grandeur a pu célébrer la messe hier matin, ce qu'Elle n'avait pu faire depuis assez longtemps déjà. Nous faisons de vœux pour que cette convalescence continue rapide et certaine.

Nouvelles Politiques.

—L'honorable M. Thompson, ministre de la Justice, a présenté aux Communes un projet de loi qui pourvoit à la nomination d'un solliciteur-général avec un salaire de $6,000. Il y aura en outre un contrôleur des douanes et un contrôleur du revenu de l'Intérieur, ayant des siéges en Parlement, et agissant au lieu et place des ministres de ce département en l'absence de ces derniers ; deux nouveaux ministres seront adjoints au cabinet, dont l'un sera ministre du Commerce.

Le premier vote de la nouvelle Chambre aux Communes a été pris vendredi. Sur 186 députés qui ont voté, le gouvernement a eu une majorité de 32 voix réparties comme suit par province :

	Total. Pour	Total. Contre	Majorité Pour	Majorité Contre
Ontario	47	31	16	...
Québec	29	28	1	..
Nouvelle-Ecosse	14	7	7	...
Nouv-Brunswick	7	5	2	...
Ile du P-Edouard	...	5	...	5
Manitoba	4	1	3	...
Colomb.-Anglaise	5	...	5	...
Nord-Ouest	3	...	3	...
	109	77	37	5

On voit ainsi que le ministère a eu la majorité dans la représentation de toutes les province, excepté l'Ile du Prince-Edouard.

—Les résolutions demandant la séparation de la provinces du reste de la Confédération ont été voté à la presqu'unanimité par la Législature de la Nouvelle-Ecosse. Cinq membres seulement ont voté contre.

—Le sénateur Hamilton et plusieurs autres demandent au gouvernement d'Ottawa le droit de construire un chemin de fer partant de Hawkesbury, sur le Canada Atlantic avec des embranchements à l'Orignal et Caledonia Springs.

—Les divers comités spéciaux et permanents de la Chambre des Communes ont été organisés. M. Rykert a été nommé président du comité des comptes publics ; M. Hall, de Sherbrooke, président du comité des banques et du commerce ; Sir Hector Langevin, président du comité de chemins de fer, canaux et télégraphes ; M. P. White président du comité de l'immigration et de l'agriculture ; M. Ives, président du comité des bills privés ; M. Girouard, président du comité des priviléges et élections ; M. Desjardins, président du comité des débats.

A l'exception de MM. Rykert et White, les presidents des comités sont tous des deputes de la province de Québec.

—On parle de MM.Rykert, Haggart, Bergin et P. White comme aspirants à la position de député orateur de la Chambre des Communes.

—La question de droit de *veto* du gouverneur-général en conseil viendra devant la chambre la semaine prochaine, lors de la discussion du désaveu des actes de la législature de Manitoba relatifs aux entreprises de chemins de fer au sud du chemin de fer Canadien du Pacifique.

—Le projet de loi incorporant la compagnie de Jesus a ete adopte vendredi dernier, au comité des bills privés de l'Assemblée Législative de Québec.

M. l'abbé Hamel a demandé que la prise en consideration, fut ajournée, Son Eminence le cardinal Taschereau et plusieurs évêques desirant que Rome fut consultée au préalable. Mais sur la représentation du Revd. P. Vignon, que l'ordre consentait à ce que le bill ne s'appliquât qu'aux diocèses de Montréal, Ottawa et Trois-Rivières, y étant approuvé par leurs premiers pasteurs cette objection a ete retirée.

—M. McGuire, irlandais catholique et avocat distingué de Kingston, vient d'être nommé juge pour le Nord-Ouest.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Première Session—Sixième Législature

Mercredi, le 27 avril.

L'orateur prend le fauteuil à 3 heures p.m.

M. Thompson (Cypress), présente une requête de la municipalité de Cypress demandant au gouvernement une augmentation de l'octroi pour fins d'éducation locale.

M. Douglas présente pour les mêmes fins une requête de MM. A. R. Irwin et Wm. Fairbanks.

Par M. McLean une requête de W. J. Helliwell et Wm. Chambers pour amender l'acte de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé, afin d'autoriser la formation d'une seconde société d'agriculture dans la division électorale de Dennis.

Par M. Leacock une pétition de la banque impériale demandant la passasion d'un acte lui conférant le droit de faire valoir les réclamations contre certaines municipalités.

M. Gelley, du comité des ordres permanents, présente son premier rapport sur l'examen des requêtes de Joseph Campbell, Osler, Hammond et Nanton, Manitoba Electric and Gas Light Co. et Sarah McKilligan. Ce rapport est adopté.

M. Prendergast, du comité des amendements aux lois, présente son premier rapport recommandant que la requête de John Dobbin et autres, demandant l'agrandissement de la municipalité de Youville, soit référée au comité spécial nommé pour prendre en considération l'acte municipal de Manitoba, 1886. Ce rapport est adopté.

L hon. M. Norquay dépose sur la table un rapport donnant le nombre total de votes donnés pendant les dernières élections provinciales. Il appert que le nombre total d'electeurs est de 45,373 et le nombre de ceux qui ont voté est de 21,585.

M. Leacock présente le rapport du comité nommé pour préparer une requête devant être présentée au lieut.-gouverneur touchant le désaveu des chartes de chemin de fer ; ce rapport est adopte et il est ordonné, que l'adresse soit grossoyée et présentée à son honneur par ceux des membres de la chambre qui composent le conseil exécutif, et par le moteur et le secondeur de l'adresse.

L'hon. M. Hamilton présente le projet de loi concernant les cours des subrogations et un autre pour amender l'Acte de la Propriété Reelle, 1885, lesquels subissent leur seconde lecture et sont renvoyés au comité des amendements aux lois.

M. Kirchoffer propose, appuyé par M. Alexander, que le bill amendant de nouveau l'Acte de la Propriété Reelle de 1885, et pour d'autres fins, soit maintenant pris en considération pour la deuxième fois.

Ce bill avait pour objet de rendre le mode d'enregistrement adopté l'an dernier (système Torrens) faculatif ; tel personne ayant un document à faire enregistrer pouvait le faire dans les bureaux d'enregistrement comme autrefois, ou pouvait adopter le système torrens. Parlent sur cette question M Kirchoffer, M. Martin (Portage-la-Prairie), l'hon. M. Hamilton, M. R. S. Thompson (Cypress), M. Greenway, l'hon. Dr Harrison. M. Robinson, M. Martin (Mor-

B

ris), M. McLean, l'hon. Dr Wilson, M. Alexander, M. Crawford, M. Brown et M. Thompson (Norfolk).

La question étant mise aux voix la motion est perdue sur la division suivante :

Pour—MM. Alexander, McLean, Robinson, Thompson, (Norfolk.) Burke, Martin, (Portage-la-Prairie.) Smart, Wilson, Kirchhoffer, Norquay, Smith, Young, McKenzie, Prendergast, Thompson, (Cypress.) —15.

Contre—MM. Brown, Gillies, LaRivière, Marion, Crawford, Greenway, Luxton, Martin, (Morris.) Douglas, Hamilton, MacBeth, Murray, Gelley, Harrison, Macdonell, Winram—16.

M. Gillies introduit un acte pour amender le Chap. 20, 47 Vict., lequel subit sa 1ère lecture.

Et la chambre s'ajourne à demain.

Jeudi, 28 avril.

L'orateur prend le fauteuil à 3 heures.

Les requêtes de John Kenney et G. F. Landry et de la cité de Brandon, demandant une augmentation de l'octroi du gouvernement pour les fins d'éducation locale, ne peuvent être reçues parceque l'aquiescement à ces requêtes entraineraient une dépensé de fonds publics.

M. McBeth, du comité spécial permanent des privilèges et élections présente son premier rapport lequel est lu comme suit :

"Votre comité a pris en considération le rapport spécial de l'Officier-Rapporteur de la Division Electorale de Rockwood, et ayant examiné sous serment les témoins suivants, savoir : W. H. Culver, E. L. Osler, Gudm Thornstenisson, A. V. McClenaghan, J. Julius, Jonas Stefanson, Colin H. McLean, D. Sibbald, J. B. Rutherford, Jos. Johnson, Sigurgeir Einarson, Sigurder Sigurbjornson, S. J. Jackson Sigurgeir, N. F. Hagel, C.R., est d'opinion que le résultat de la votation au bureau de Gimli dont la boite a été brulée, est comme suit : trente bulletins pour Samuel Jacob Jackson, trois bulletins pour N. F. Hagal, et sept bulletins écartes, donnant au dit S. J. Jackson une majorité de 21 voix pour le bureau de votation de Gimli, et comme le rapport de l'Officier-rapporteur donne au dit N. F. Hagal une majorité de 19 voix dans le bureau de votation autre que celui de Gimli, le résultat pour la Division Electorale de Rockwood est donc une majorité de 8 voix pour le dit S. J. Jackson.

"Votre comité est aussi d'opinion que le dit S. J. Jackson a été duement élu le neuvième jour de decembre dernier, député à l'Assemblée Législative de la province de Manitoba pour la division électorale de Rockwood, et que le dit S. J. Jackson soit maintenant appelé à prendre son siege comme représentant de la dite division électorale.

"Votre comité recommande aussi qu'il soit accordé au dit N. F. Hagel un délai de trente jours de la date de l'adoption de ce rapport, pour lui permettre de produire une contestation contre le dit S. J. Jackson suivant les dispositions du chap. 4 des Statuts Refondus de Manitoba, et qu'il soit aussi accordé au dit N. F. Hagel un délai de cinq jours de la date de l'adoption de ce rapport pour lui permettre d'obtenir un nouveau dépouillement du scrutin de la dite division électorale suivant les dispositions de l'Acte Electoral de Manitoba, 1886.

"(Signé), Jno. MacBeth,
Président."

Sur motion de M. MacBeth, ce rapport est adopté.

L'hon. M. Norquay, appuyé par M. Greenway, propose qu'en conformité du rapport du comité des privilèges et élections, M. Samuel Jacob Jackson soit maintenant invité à prendre son siége en la chambre comme membre élu pour la division électorale de Rockwood, après avoir prêté le serment présent aux membres de l'assemblée législative, et M. Samuel Jacob Jackson ayant préalablement prêté serment et signé le rôle, prend son siege.

Sur motion de M. McKenzie, appuyé par M. Crawford, il est ordonné qu'il soit déposé devant la chambre un rapport donnant toute la correspondance et télégrammes échangés entre Joseph Martin, M.P.P., et l'honorable Procureur-Général concernant le procès intenté au dit Joseph Martin pour assaut ; aussi toute autre correspondance échangée entre le gouvernement et M. le colonel Peebles, P. M. Georgen, N. F. Hagel, C.R., et autres personnes concernant le dit procès ; aussi un état indiquant les sommes payées aux témoins, conseils, magistrats de police et autres persoencs par le gouvernement relativement au compte du dit procès, et indiquant si des arrangements spéciaux ont été faits pour transporter M. Hagel a l'audition de ce procès par locomotive spéciale ou si non, s'il a été fait ou promis quelque paiement pour l'usage de telle locomotive et si le paiement en a été demandé au gouvernement.

Sur motion de M. Martin, (Portage-la-Prairie), appuyé par M. Martin (Morris), il est ordonné qu'il soit déposé devant la chambre un rapport donnant le nom de l'inspecteur des licences pour la division dans laquelle la ville de Portage-la-Prairie est située, la date de sa nomination et le montant de ses appointements ; la date de la résignation de W. H. Smith, junior, de cette charge ; le montant du salaire reçu par le dit W. H. Smith pendant la durée de son emploi sous le présent acte.

M. Robinson propose, appuyé par M. Martin (Morris),

Attendu que plusieurs Métis des anciennes réserves sauvages de Fairford et Saint-Pierre, dans la Province de Manitoba, ont abandonné le traité des sauvages et ont par là obtenu les privilèges des blancs, au point de vue de la loi ;

Et attendu, qu'un bien plus grand nombre ont manifesté le désir de participer à ces privilèges des blancs, pourvu que le gouvernement de la Puissance leur octroie un morceau de terrain dans la réserve, et

Attendu que le gouvernement de la Puissance a réparti à ces sauvages un certain nombre d'acres par tête, dans la reserve où ils vivent, et

Attendu que le but du gouvernement est d'élever le niveau moral des sauvages, et de les encourager, dans la mesure du possible à adopter les coutumes des blancs, et

Attendu qu'il est de l'intérêt de la province que ces sauvages adoptent les coutumes des blancs.

A ces causes qu'il soit résolu qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant que le Gouvernement accorde gratis, aux sauvages qui ont abandonné le traité et vivent encore sur le terrain qui leur a été assigné dans une réserve et aussi à tous les sauvages sui désireraient adopter les coutumes des blancs le même nombre d'acres qui a été réservé et assigné dans leur réserve respective, dans la même proportion par tête que d'après le traite des sauvages, pour toute ces réserves.

Sur la suggestion de l'hon. M. Norquay, le débat sur cette question est ajourné.

M. Gillies propose, appuyé par M. Prendergast, que le bill amendant l'Acte Municipal de Manitoba, 1886, soit maintenant pris en considération pour la denxième fois.

La motion est perdue sur la division suivante :

Pour—MM, Alexander, Burke, Drewry, Gelley, Gillies, Hamilton, Harrison, Kirchoffer, LaRivière, Leacock, MacBeth, Marion, Norquay, Prendergast, Wilson. —15.

Contre—MM. Crawford, Douglas, Greenway, Jackson, Luxton, Macdonell, McKenzie, McLean, Martin (Morris) Martin, (P.-la-P,) Robinson, Smart, Smith, Thompson, (Cyp.) Thompson, (Nlfk.) Winram, Young, —17.

Les projets de loi suivants sont présentés et subissent leur première lecture :

L'hon. M. Harrison—Un acte amendant l'acte de l'agriculture, des statistiques et de la santé.

L'hon. M. Hamilton—Un acte amendant l'acte de l'asile des aliénés de Manitoba.

M. Douglas—Un acte concernant les mécaniciens.

L'hon. M. LaRivière—Un acte amendant le chap. 51 des Statuts Refondus de Manitoba.

Sur motion de l'hon. M. Hamilton, appuyé par l'hon. M. Harrison, il est ordonné que les noms de l'hon. M. Murray et de MM. McKenzie, Robinson et Alexander soient ajoutés au comité spécial pour prendre en considération l'acte municipal de Manitoba 1886.

Sur motion de l'hon. M. Norquay, appuyé par l'hon. M. LaRivière, il est ordonné que le délai pour recevoir des requêtes pour bills privés soit prolongé jusqu'au 5 mai 1887.

Et alors la Chambre s'ajourne à demain.

Vendredi, 29 avril.

Les requêtes suivantes sont lues et reçues :—De W. J. Helliwell et W. Chambers demandant un amendement de l'acte de l'agriculture, des statistiques et de la santé, afin de permettre l'établissement d'une seconde société d'agriculture dans la division électorale de Dennis. 2o. De la Banque Impériale du Canada, demandant l'adoption d'un acte leur donnant le pouvoir de faire valoir leurs droits contre les municipalités qui leur sont endettées. 3o. De l'hon. Walter Clifford et autres demandant le rétablissement de la société d'agriculture (No. 2) de Norfolk.

L'orateur informe la Chambre que comme l'acquiescement aux requêtes suivantes entrainerait une dépense des fonds publics, elles ne peuvent être reçues :—De la municipalité de Cypress, et de A. R. Irwin et W. N. Fairbanks, demandant separément une augmentation de l'octroi du gouvernement pour les fins d'éducation locale.

Les projets de loi suivants subissent leur première lecture :

Par l'hon. M. Hamilton—Un acte amendant le chap. 9, des Statuts Refondus de Manitoba.

Par l'hon. M. Hamilton—Un acte amendant le chap. 45, 49 Vict.

Par M. Leacock—Un acte pour légaliser et confirmer l'émission par la compagnie "The Manitoba Electric and Gas Light Company," de £62,000 sterling en débentures et aussi pour valider et rendre obligatoire une hypothèque donnée, à certains fidéi-commissaires garantissant les débentures susdites et aussi le règlement pourvoyant à l'émission de telles débentures et à l'exécution de telle hypothèque.

Par M. Martin (Portage)—Un acte amendant le chap. 1, 45 Vict., intitulé :

Un acte amendant le chap. 9 des Statuts Refondus de Manitoba, div. 8, intitulé : Profession légale et les actes amendant.

Et la chambre s'ajourne à lundi à 7.30 p.m.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la deuxième séance, cinquième conseil, tenue lundi, le 25 avril, 1887.

Présents : Son honneur le maire, au fauteuil, et les conseillers Allaire, Bleau, Despars, Joyal et Lecomte.

Lecture du procès-verbal et présentation de plusieurs comptes et requêtes.

Le conseiller Joyal présente le cinquième rapport du comité des travaux publics qui se lit comme suit :

"Votre comité recommande les comptes suivants : Joseph Gagnier, $2.25 ; Louis Laventure, $2.00, et *The Manitoba Free Press*, $3.00.

Le conseiller Allaire présente le sixième rapport du comité de police, feu et santé, qui se lit comme suit :

"Votre comité recommande le rapport du bureau de police pour le mois de mars, ainsi que les comptes suivants : Thomas Ménard, $26.25, réduit à $15.00 ; T. Poirier, $26.25, réduit à $15.00 ; W. Gauvreau, $21.15 ; O. Milord, $14,00 ; F. Désourdis, $14.00 ; Fafard & Cei., $4.85 ; R. Duplessis, 70c ; A. Turner, $33,39 et $12.69 ; L. Pelletier, $4.00 et 1.50 ; R. Bernard, 50c ; G. Moodor, $1.62 ; F. Dewitt, $19.00, et R. Leckie, $14.10.

"Votre comité recommande que M. Joseph Letendre soit continué dans sa charge d'inspecteur de cheminées, jusqu'à nouvel ordre."

Le conseiller Despars présente le cinquième rapport du comité des finances, qui se lit comme suit :

"Votre comité recommande les comptes suivants : T. W. Taylor, $7.00 ; Gentès & Cíe., 30c, et J. E. P. Prendergast, $15.00.

"Votre comité recommande que le maire et le trésorier soient autorisés à escompter un billet de $1,000.00 pour faire face aux dépenses courantes et racheter les coupons à échoir le premier mai prochain.

"Votre comité recommande que des chèques émanent pour les comptes recommandés au cinquième rapport du comité des travaux publics et au sixième rapport du comité de police, feu et santé."

Ces trois rapports sont adoptés sans amendement,

Proposé par le conseiller Bleau, appuyé par le conseiller Lecomte, que son honneur le maire émane un mandat adressé à M. J. E. P. Prendergast, lui enjoignant de présider à la vente de terrains qui doit avoir lieu mardi, le 17 mai prochain. Agréé.

Proposé par le conseiller Bleau, appuyé par le conseiller Despars, que le censeiller Allaire soit chargé de se porter enchérisseur au nom de la ville, jusqu'au montant des taxes et des frais dans tous les cas, à la vente des terrains qui doit avoir lieu le 17 du mois prochain. Agréé.

Et la séance est levée.

Nouvelles d'Europe.

Vienne, 30.—Le *Tagblatt* dit que le Vatican est favorable à une réconciliation avec le Quirinal aux conditions suivantes :

1o. Le Pape conseillera aux familles royales, archiducales et ducales de Naples, de Toscane et de Modène de renoncer à leurs prétentions à la souveraineté en faveur du Saint-Siége.

2o. Le Pape couronnera le roi Humbert, en lui accordant, à lui et à ses descendants catholiques, le royaume de l'Italie en fief.

3o. Le roi gouvernera tout le royaume dans la plénitude de ses droits temporels, mais reconnaîtra le Pape comme son suzerain et s'engagera à gouverner conformément aux ordonnances de l'Eglise.

4o. Le roi résidera à Rome.

5o. Un territoire comprenant la cité Léonide et partie des bords du Tibre sera donné à perpétuité au Pape, qui y exercera les droits absolus de gouvernement et de propriété.

6o. Une convention spéciale sera conclue aux fins de fixer le montant que l'Italie paira pour l'entretien de la maison du Pape.

Berlin, 1er.—On dit que Bismerck va faire à la France des représentations énergiques, déclarant qu'après les intentions qu'il a manifestées à la suite de l'arrestation de Schnaebeles le gouvernement français doit cesser d'enfreindre le code international, en ordonnant à ses fonctionnaires de s'abstenir de fomenter des troubles en Alsace-Loraine.

Si la réponse du gouvernement français n'est pas satisfaisante, on croit que l'incident Schnaebeles aura les conséquences les plus sérieuses.

Paris, 30—M. Schnaebeles, qui a été remis hier en liberté sur l'ordre du gouvernement allemand, est arrivé à minuit à Pagny-sur-Moselle. Il a été accueilli à la gare par sa femme et son fils. Toute la population de la ville, ayant en tête les fonctionnaires municipaux, y était aussi ressemblée. La foule fit une ovation à M. Schanebeles et cria : "Vive la France!" "Vive Schnaebeles!" Après un court temps d'arrêt, M. Schnaebeles est parti pour Paris. Il a refusé de se laisser *interviewer* par les reporters et déclare qu'il a été bien traité par les Allemands.

Berlin. 30.—La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit qu'en ordonnant la mise en liberté de M. Schnaebeles, le gouvernement allemand a interprété avec une grande largeur de vues l'invitation adressé à M. Schnaebeles par le commissaire de police allemand.

—Le général Boulanger a donné l'ordre d'installer dans son cabinet au ministère de la guerre un appareil téléphonique nouvellement invente qui lui permettra de donner simultanément des ordres verbeaux à douze personnes différentes sur douze diffiérents points de Paris. Le général a été si frappé des avantages stratégiques de cette invention qu'il a ordonné immédiatement l'adoption de ce nouveau téléphone par toute l'armée française.

—On annonce officiellement que le Vatican, ayant été informé que la France désirait avoir de bonnes relations avec le pape, nommera une commission d'eclésiastiques éminents pour étudier les questions en litige et trouver le moyen de les règler.

Queenstown, 1er.—William O'Brien, rédacteur du *United Ireland*, est parti aujourd'hui pour New-York, par le steamer *Umbria*. A l'occasion de son départ, il a été l'objet d'une demonstration enthousiaste. Au cours d'un disconrs qu'il a prononcé il a dit qu'il avait l'approbation de tout le peuple irlandais. Il a ajouté qu'aussitôt que ies Canadiens auront entendu le récit exact des cruautés de lord Lansdowne à l'égard de ses tenanciers, ils ne tolèreraient pas davantage d'être gouvernés par un tel homme.

Choses et Autres.

—Pendant l'année 1886, le gouvernement de la province de Québec a dépensé $157,214.67 pour la colonisation.

—On annonce le décès de M C. E. Schiller, l'un des greffiers-conjoints de la Cour du Banc de la Reine, à Montreal.

—Dans le cours de l'année dernière 699 édifices ont été bâtis à Montréal, au coût de $2,131,834.

Il en avait été construit, en 1885, 429 ; 760 en 1884 et 331 en 1882.

C'est dans les quartiers de St-Antoine, de Ste-Anne et de Ste-Marie qu'il y a eu le plus de nouvelles constructions.

—L'assemblée semi-annuelle de la compagnie du Grand-Tronc a eu lieu mercredi dernier à Londres,sous la présidence de Sir Henry Tyler.

Le rapport des directeurs démontre que l'état des affaires est favorable et l'assemblée a eté une des plus satisfaisantes qui ait eu lieu depuis plusieurs années. Les recettes totales de la compagnie ont été de £1,913,654 contre £1,629,763 en 1885 ; les depenses ont été de £1,327,827 contre £1,238, 313 étant un taux de 69.39 par cent en 1886, contre 75.98 par cent en 1885. Après avoir pourvu aux charges préférentielles il reste une balance nette de £21,941 pour la moitié de l'année dont £183,504 peuvent être employés pour les dividendes.

Cela paiera le dividende entier sur le stock, garanti de 4 par cent ainsi que les arrérages dus au mois de juin dernier laissant une faible balance au credit. Le rapport a été adopté à l'unanimité.

En proposant l'adoption du rapport, Sir Henry Tyler a dit que le temps était arrivé de considérer la question de doubler les voies. Je propose de dépenser dans ce but cette année £100,000 sterlings et £100,000 pour autres améliorations. Il n'y a, dit-il, aucune raison de craindre la compétition du Pacifique Canadien tant que l'on maintiendra les taux actuels. Il dit que les perspectives du Grand-Tronc n'avaient jamais été aussi bonnes qu'à présent.

—Le département des pêcheries se propose d'envoyer, cette année encore, une expédition pour explorer les eaux du nord de la Colombie Anglaise, afin de compléter les travaux commencés l'été dernier. On espère que cette exploration démontrera la grande richesse de cette province en fait de pêcheries.

La morue noire, qualité supérieure de poisson, peu connue jusqu'à présent, est extrêmement abondante depuis le cap Flattery jusqu'à la mer Arctique, mais surtout au fameux banc découvert l'année dernière au nord-ouest de la Colombie.

—La compagnie du chemin de fer du Pacifique, vend des billets directs pour la Chine et le Japon, par la voie de la nouvelle ligne de steamers Canadienne Transpacifique. De New-York à Yokohama par la voie des Etats-Unis le prix est de $335.50 ; par le Pacifique Canadien seulement de $225. Le voyage de Hong Kong, par la voie américaine, coûte $360.50 et par le Pacifique $260. Les passages d'entrepont par le Pacifique sont de $125 pour Yokohama et de $135 pour Hong Kong. Le premier steamer de la ligne régulière quittera Vancouver le 1er juin.

—Le choléra a fait son apparition au Mexique. On ne sait s'il est venu de l'Amérique du Sud, qui l'avait importé de l'Italie, ou s'il est venu directement d'Europe ou d'Asie. En tous cas, le voilà arrivé dans l'Amérique du Nord.

—Dans l'année finissant au 1er mai, on a calculé que le produit des mines de Buckingham, Qué., a été de 25,000 tonnes de phosphate dont les trois-quarts sont d une haute valeur commerciale.

—Les ateliers de la British American Glass Co., rue Mignonne, Montréal, ont été réduits en cendre. Environ $20,000.00 de dommages.

—Nous apprenons avec le plus grand plaisir que l'ouvrage de M. Lucien Napoléon Bonaparte-Wyse, sur Panama, vient d'être couronné par l'Académie Française.

LE RECENSEMENT.

L'hon. M. Carling a présenté aux communes, la semaine dernière, le rapport du recensement de Manitoba. Le total de la population de notre province est de 108 640 âmes. En détail voici quels sont les chiffres :

SELKIRK.

Rhineland	3,964
Dufferin sud	2,535
Carleton	878
Dufferin nord	1,358
Douglas	2,681
Louise	1,940
Derby	966
Argyle	1,286
Lorne	1,814
Oakland	939
Glenwood	835
Whitehead	917
Cornwallis	1,049
Elton	1,019
Daly	644
Montagne Tortue	894
Deloraine	962
Whitewater	997
Riverside	828
Medora	757
Arthur	448
Inchiquin	99
Brenda	352
Sifton	562
Pipestone	837
Wallace	1,184
Woodworth	1,136
Brandon cité	2,348
Nelson ville	73
Pilot Mound	54
Total, Selkirk	34,356

MARQUETTE.

Elm River	356
Portage-la-Prairie	1,080
Norfolk sud	2,956
Norfolk nord	716
Cypress sud	792
Cypress nord	1,498
Westbourne	1,597
Osprey	292
Glendale	553
Lansdowne	593
Rosedale	679
Riding Mountain	80
Odanah	691
Saskatchewan	597
Blanchard	473
Clanwilliam	349
Harrison	215
Strathclair	532
Oak River	478
Miniota	859
Archie	256
Shoal Lake	585
Birtle	755
Ellice	378
Rossburn	333
Silver Creek	404
Russell	550
Shell River	397
Boulton	61
Portage-la-Prairie, ville	2,028
Gladstone, ville	299
Neepawa, ville	255
Minnedosa, ville	549
Rapid City, ville	258
Birtle, ville	261
Total, Marquette	22,750

PROVENCHER.

Franklin	1,664
Montcalm	1,544
LaBroquerie	162
Hanover	1,095
De Salaberry	777
Morris	774
Youville	217
Taché	598
Ste Anne	1,286
Hespeler	1,012
Cartier	870
St. Norbert	822
St Boniface	135
Emerson, ville	796
Morris, ville	210
St. Boniface, ville	1,449
Total, Provencher	13,410

LISGAR.

St. Andrews	2,061
St. Clements	1,803
Plessis	1,335
Rockwood	2,264
Gimli	889
Varennes	347
Macdonald	251
Springfield	1,345
Assiniboia	1,125
Kildonan	574
St. Paul	477
Belcourt	513
St. François-Xavier	826
Woodlands	1,098
St. Laurent	576
Posen	423
Fairford	967
Selkirk, ville	705
Selkirk Est	310
Total, Lisgar	17,886

WINNIPEG.

Quartier No. 1	577
Quartier No. 2	4,981
Quartier No. 3	486
Quartier No. 4	6,812
Quartier No. 5	6,812
Quartier No. 6	570
Total,	20,238

RÉCAPITATION.

Selkirk	34,356
Marquette	22,750
Provencher	13,410
Lisgar	17,886
Winnipeg	20,238
Total, Manitoba	108,640

Nous avons appris avec grand regret la mort de M. Despars, père de M. H. F. Despars et de Melle Despars de cette ville. M. Despars est mort subitement dimanche à Saint-Hyacinthe, Qué. Notre estimé concitoyen est parti lundi soir pour Saint-Hyacinthe afin d'assister aux funérailles.

Noue offrons à la famille affligée nos plus sincères condoléances.

PERSONNEL.

M. le Dr Lanthier et Madame Lanthier, de Montréal, sont arrivés dimanche à l'Hôtel du Canada. M. Lanthier va exercer sa profession à Saint-Jean-Baptiste. Bienvenue et succès.

M. le Vicomte de Saint-Exupery et M. Genty de Laborderie, depuis quelque temps au milieu de nous, ont visité la plupart de nos paroisses dans le but d'inspecter les terrains. Ils sont les représentants d'un groupe de propriétaires français désireux de venir s'établir dans notre province.

—Nous lisons dans le *Paris-Canada* du 7 avril :

Le comte Yves de Roffignac s'embarque samedi pour retourner au Manitoba où il a un établissement important. Il amène avec lui plusieurs colons. M. Joseph de Farguettes ira le rejoindre au mois de mai.

Madame Napoleon Bètournay est allée à Chicago,Ill., en promenade.

L'on annonce la mort de M. Hercule Houde survenue lundi matin à Little Falls, Minn. M. Houde a demeuré à Winnipeg pendant plusieurs années.

Madame Prendergast accompagnée de Melle E. Prendergast, sa fille, est arrivée ce matin de Québec en promenade chez ses fils M. J. E. P. Prendergast, député de La Verendrye et M. J. A. Prendergast, assistant-bibliothécaire du gouvernement.

M. M. Harrison, St-Mary, Ont., est décédé subitement chez lui dimanche matin. Le défunt était le père de l'hon. ministre de l'agriculture de cette province lequel est parti lundi matin pour aller lui rendre les derniers devoirs.

NAISSANCE.

A Saint-Vital, le 30 avril, Madame J. B. Dubois, une fille.

DECES.

Au Fort-Rouge, Winnipeg, le 28 avril, à l'âge de 67 ans, Joseph Adam.

En cette ville, le 29 avril, à l'âge de 2 ans, Michel-Arthur, enfant de M. Pierre Desgagné.



Association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba.

Avis est par les présentes donné qu'il y aura assemblée générale de l'Association, DIMANCHE, le 15 MAI courant, à 2 heures p.m., à l'Hôtel-de-Ville, afin de procéder à l'élection des officiers pour l'année courante.

Daté en la ville de Saint-Boniface, ce cinquième jour de mai 1887.

EDMOND TRUDEL,
Secrétaire A. St.-J.-B. de M

District Electoral de Provencher.

DÉPENSES D'ÉLECTION DE J. ERNEST CYR.

Papeterie	$ 4 00
Impressions	47 00
Dépenses, salle de comite	25 00
Loyer de salles pour assemblées	51 00
Dépenses personnelles	326 00
Télégraphie	7 00
Liste des électeurs	5 00
	$465 00

MICHEL CYR,
Agent.

1ins. 5. 5. 87.

Chronique Locale.

—C'est mardi prochain la *Fête des Arbres*.

—Melle Rhéa jouera toute la semaine prochaine au théatre de la rue Princesse.

—Depuis le commencement de l'année, il est arrivé à Winnipeg 4,368 émigrants.

—Exercice du chœur de la cathédrale demain soir à l'archevêché. L'on est à préparer du chant pour la fête de l'Ascension.

—La baignoire de M. C. Marcoux sera reconstruite et placée au bas du pont Saint Boniface, là où elle était l'an dernier

—Vendredi, le 13 courant, aura lieu à Winnipeg la vente des lots de la municipalite de Saint Norbert pour arrérages de taxes.

—Au dire des anciens du pays l'eau de la Rivière Rouge n'a jamais été aussi basse à cette époque de l'année qu'elle l'est actuellement.

—Notre population suit assiduement les exercices du mois de Marie qui ont lieu chaque soir à 7.00 heures depuis le 1er du mois,

—M. Victor Mager a fait poser chez lui un moulin à vent pour pomper l'eau, afin d'avoir plus de facilité pour arroser ses jardins.

—Pendant le mois d'avril il a été déposé à la banque d'épargne de la Puissance $44,542.00 et il en a été retiré $43 165.92. Excédant des dépots $1,376.08.

—Depuis le 1er mai jusqu'au 1er septembre, il est défendu par la loi de chasser les canards sauvages, sarcelles, marcreuses, cygnes sauvages et outardes.

—M. Edmond Nadeau a fait forer un puits artésien sur sa propriété. A une profordeur d'une quarantaine de pieds, l'on a trouvé du bois, c'est vraisemblablem nt des racines d'arbres puisqu'autrefois toute cette partie de Saint Boniface était boisée.

—L'officier de santé de la ville nous prie de faire remarquer que toutes les cours doivent être nettoyées sans plus de délai. Ceux qui ne se conformeraient pas au règlement de la ville sur ce point seront mis à l'amende.

—L'on se plaint que la circulation sur les avenues Taché et Provencher est quelquefois difficile à cause du grand nombre de jeunes gens qui stationnent sur les trottoirs Nous sommes priés de demander aux officiers de police d'y voir.

—A louer au 1er juin prochain la boutique actuellement occupée par M. McCormick bloc LaRiviere, avenue Taché. M. le comte de Simencourt a acheté le magasin de M. Couture, et à partir du 1er juin c'est là qu'il fera affaire.

—Dimanche dernier les nouvaux bancs de la cathédrale ont été vendus à l'enchère. Tous ont été retenus à une moyenne d'environ $13.00 Dimanche prochain les autres bancs qui n'auront point été retenus seront mis en vente.

—Mardi fête de l'Invention de la Sainte-Croix, il y a eu grand'messe et vêpres à la cathédrale.

Avant les vêpres un certain nombre d'élèves de l'Académie Provencher se sont rendus en procession à l'église où ils ont été admis dans l'Association des Amis du Cœur de Jésus.

—Samedi dernier, à Winnipeg, le juge en chef Wallbridge a entendu le procès de A. Lecomte et Ls. Zeste accusés de vol avec effraction dans le magasin de M. Elie Brisbois, à Saint-Norbert, le 17 avril. La valeur des marchandises volées s'élevait à environ $25.00 Son honneur a dechargé Lecomte parce qu'il n'y avait pas de preuve contre lui; quant à Zeste il a été condamné à passer deux années au pénitencier.

Chronique de la Province.

Saint-Joachim de la Broquerie.

2 mai—Notre jeune paroisse ne veut point rester en arrière de ses aînées même sur la question de patriotisme. Il vient de se former une association Saint-Jean-Baptiste, la première qui ait été fondée ici. Les élections se sont faites dimanche dernier et les officiers suivants ont été élus :

Chapelain, M. l'abbé Pierre Pelletier; président, M Joseph Bleau; 1er vice président, M. Narcisse Pelletier; 2ème vice-président, M. P. A. St. Laurent; secrétaire, M. H. Granger; assistant-secrétaire, M. Jos. Pion; trésorier, M. A. Rocan; commissaires-ordonnateurs, MM. T. Rocan et F. Hébert; comité de régie, MM. Jos. Lambert, J. Emard, J. Granger, X. Normandeau, C. Pariseau, J. Berthiaume, P. Duhamel, N. Fournier, O Lambert, H. Thérien, L. Paradis, S. Boutin, L. Chénier, J. Rocan, F. Brisson, N. Bédard, T. Michaud, J. Lacroix, W. Pariseau, F. Gosselin, R. Gratton.



JAMES C. AIKINS.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.
[L.S.]

A tous ceux qui les présentes verront,—
SALUT :

C. E. HAMILTON,
Procureur-Général.

Attendu que par un acte de la Législature de Notre Province de Manitoba, passé dans la quarante-septième année de Notre Règne, étant le chapitre dix, sous-section B de la section quarante-six, intitulé : "Un Acte pour amender l'Acte de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé 1883," et faire de nouvelles dispositions relativement au departement de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé, il a été décrété entre autres choses, que le Lieutenant-Gouverneur en Conseil pourra par proclamation, fixer une fête publique qui sera observée dans toute la Province comme *la fête des arbres*, pour planter des arbres forestiers et autres.

SACHEZ MAINTENANT que par, de l'avis et du consentement de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, et en vertu de la dite sous-section B du dit chapitre dix ci-dessus montionnés et en vertu de tous les pouvoirs à Nous conférés à cette fin. Nous faisons savoir et déclarons Notre présente proclamation faite d'après l'ordre de Notre Lieutenant-Gouverneur en Conseil comme susdit, et donnée sous le sceau de Notre dite Province de Manitoba, et Nous avons statué et ordonné et statuons et ordonnons par les présentes, que le dixième jour du mois de Mai prochain est par les présentes choisi comme fête publique dans cette Province et sera observé comme étant *la fête des arbres*.

Et Nous insistons fortement par les présentes, pour que tous les habitants de Notre dite Province réserve le jour ci-dessus mentionné pour planter des arbres forestiers et autres, et Nous prions toutes les corporations municipales, religieuses et scolaires à cooperer au succès de cette œuvre nouvelle dans la Province et qui promet d'avoir des résultats importants dans un avenir rapproché.

De ce que ci-dessus, nos bien-aimés sujets et tous ceux que cela pourra concerner, sont par les présentes requis de prendre avis et d'agir en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Presentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre Province de Manitoba. TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé, l'Honorable James Cox Aikins Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc.

A NOTRE Hôtel du Gouvernement en Notre Cité de Winnipeg, dans Notre Province de Manitoba, ce seizième jour du mois d'Avril, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, et dans le cinquantième de Notre Règne.

Par ordre

JOHN NORQUAY,
Secrétaire-Provincial.

2ins. 28. 4. 1887.

AVIS.

Vente de Terrains dans la Municipalite de Saint-Boniface, pour Arreges de Taxes.

En vertu d'un mandat émané par le Préfet de la Municipalité de Saint-Boniface, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipalite, à moi adressé et date le cinquième jour de Mars A.D. 1887, me commandant de prélever sur les divers morceaux de terrains dans la dite Municipalité, ci-après mentionnes et decrits, les arrérages respectivement dus sur iceux, ensemblé avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, mardi le trente et unième jour de mai prochain, à deux heures de l'après-midi de ce jour, à l'Hôtel-de-Ville de Saint-Boniface, je vendrai à l'enchère autant des dits terrains qu'il pourra être suffisant pour payer les taxes et frais encourus, lors de et relativement à la vente et à la perception d'icelles, tel qu'autorise par l'Acte Municipal de Manitoba, 1886.

Description.	Section.	Township.	Range.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
NW¼ 1 & S½ NE¼	2	10	4 E	77 36	1 25	78 61	Unpat'd.
SW¼	2	10	4 E	52 74	1 25	53 99	Patented
N½ NE¼ & NW¼	2	10	4 E	105 85	1 25	107 10	Unpat'd.
W½ NE¼ & E½ NW¼ W½ SE¼	6 7	10	4 E	77 36	1 25	78 61	Patented
SW¼	9	10	4 E	60 10	1 25	61 35	Unpat'd.
S½ NW¼	10	10	4 E	29 11	1 25	30 36	Patented
SW¼ & S½ NW¼	22	10	4 E	49 92	1 25	51 17	do
SW¼ & S½ NW¼	23	10	4 E	49 92	1 25	51 17	Unpat'd.
NE¼ & N½ NW¼	23	10	4 E	115 87	1 25	117 12	do
W½ N½ NW¼ W½ SW¼	24 25	10	4 E	25 79	1 25	27 04	Patented
E½ N½ NW¼ E½ SW¼	24 25	10	4 E	25 79	1 25	27 04	do

Lot.	Acres.	Arrears of Taxes.	Cost of Advert'g &c.	Total.	Patented or Unpatented
105	20	105 56	1 25	106 81	Unpat'd.
E½ 119	34 85	92 52	1 25	93 77	do
W½ 119	34 85	90 61	1 25	91 86	do
Pt 111	1	5 73	1 25	6 98	Patented
66	10 7/10	10 61	1 25	11 86	do
E½ 117	27	50 27	1 25	51 52	Unpat'd.

Daté ce 27ème jour d'Avril A.D. 1887.

JOSEPH ARTHUR PRENDERGAST,
Secrétaire-Trésorier.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Municipalité de Montcalm siégera en Cour de Révision à Gauthier, dans la salle municipale, MERCREDI LE PREMIER JUIN 1887, à dix heures de l'avant-midi pour la Revision du Rôle dévaluation de 1886 qui a été adopté pour l'année 1887.

Les personnes désirant porter des plaintes contre le dit Rôle devront déposer les dites plaintes au Bureau du soussigné, le ou avant le 25ème jour de mai 1887.

Daté à Saint-Jean-Baptiste en mon Bureau ce vingt cinquième jour d'Avril 1887.

JOSEPH BARIL.
Greffier.

3ins.28.4.87.

A L'ENCLOS DE SAINT-PIERRE NORD.

Mis à l'enclos de Saint-Pierre Nord, un jeune étalon de deux ou trois ans, sous poil rouge foncé: il n'a seulement que très peu de blanc aux deux pattes gauches, il a été trouvé errant près de la station d'Otterburne. Le propriétaire est prié de venir le réclamer sous quatre semaines, ou bien il sera mis en vente huit jours après ces délais expirés.

TOUSSAINT VERMETTE,
Gardien d'enclos.

4ins,28.4.87.

A Vendre.

Le bel étalon pur sang de M. François Gingras, de Saint-Boniface. Ce superbe animal a remporté le premier prix ainsi qu'un diplôme à l'exposition provinciale de Manitoba en 1885. Le père de ce cheval a couru en 1 minute et 42½ secondes, et sa mère a trotté en 2.40. On peut le voir à toute heure du jour chez M. Gingras.

Pour les conditions, s'informer au propriétaire.

FRANÇOIS GINGRAS,
Saint-Boniface,
Manitoba.

4ins 28.4.87..

Vieux Timbres.

Mme Deguy, 12 avenue Bosquet, à Paris, désire acheter des vieux timbres-poste, pour collections et tapisseries, principalement des timbres usés de Nouvelle-Ecosse.

jno.28.4.87.

THOS. W. TAYLOR

Relieur et Manufacturier De Livres Blancs.

13, RUE OWEN

Porte voisine de l'imprimerie du *Times*

WINNIPEG, Man.

3·8 1a

AVIS.

Ville de Saint-Boniface, Vente de Terrains pour Arrerages de Taxes.

En vertu d'un mandat émané par le maire de la ville de Saint-Boniface, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipalité, à moi adressé et daté le vingt-huitième jour de mars A.D. 1887, me commandant de prélever sur les divers terrains dans la dite Municipalité, ci-après mentionnés et décrits, les arrérages respectivement dus sur iceux, ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, je vendrai à l'enchère, dans la salle du conseil, en l'hôtel-de-ville de Saint-Boniface, mardi, le dix-septième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, autant des dits terrains qu'il pourra être suffisant pour payer les taxes et toutes les charges encourues lors de et relativement à la vente et à la perception d'icelles, tel qu'autorise par l'Acte Municipal de Manitoba, 1886.

No.	DESCRIPTION OF LAND. — DESCRIPTION DU TERRAIN.				ARREARS. — ARRÉRAGES.				Total.	Frais.	Grand total.	Patenté ou Non-patenté.
	Fraction.	No. de la subdivision.	Bloc.	Lot de paroisse.	1883	1884	1885	1886				
1	....	1, 2	1	101	5 50	3 74	3 42	1 14	13 80	2 00	15 80	Non-pat.
2	....	3 à 9	1	101	5 96	5 50	6 90	3 00	21 36	2 00	23 36	do
3	....	10, 11, 12	1	101	5 50	4 40	4 80	1 71	16 41	2 00	18 41	do
4	....	13 à 23	1	101	11 00	6 60	9 08	4 71	31 39	2 00	33 39	do
5	....	....	...	96	84 70	63 50	56 43	33 00	237 63	3 00	240 63	Patenté.
6	....	7	1	93	....	2 48	4 21	2 14	8 83	1 50	10 33	do
7	....	9	1	93	....	2 16	4 18	1 07	7 41	1 50	8 91	do
8	....	4	2	93	....	2 59	4 23	1 00	7 82	1 50	9 32	do
9	....	5	2	93	....	3 10	4 55	1 28	8 93	1 50	10 43	do
10	....	13, 14, 15	...	91	....	....	6 15	1 98	8 13	1 00	9 13	do
11	....	30,31,32, 33	...	91	....	....	7 60	2 64	10 24	1 50	11 74	do
12	....	11	2	89	....	....	3 13	2 31	5 44	1 00	6 44	do
13	....	12	2	89	2 73	3 75	5 41	1 98	13 87	2 00	15 87	do
14	....	1	4	89	....	3 75	5 4	....	8 89	1 50	10 39	do
15	....	17,18,19, 20	4	89	6 40	15 00	27 24	6 60	55 24	2 50	57 74	do
16	....	7	8	89	....	....	2 00	1 98	3 98	1 00	4 98	do
17	½ ouest	8	8	89	....	4 77	10 15	8 25	23 17	1 50	24 67	do
18	....	10	8	89	....	57 20	39 80	26 40	123 40	2 00	125 40	do
19	....	12	8	89	....	....	2 00	1 98	3 98	1 00	4 98	do
20	....	1	15	89	....	....	4 38	1 98	6 36	1 00	7 36	do
21	....	2	15	89	....	....	2 00	1 98	3 98	1 00	4 98	do
22	....	3	15	89	....	....	2 00	4 95	6 95	1 00	7 95	do
23	....	1, 2, 3	4	81	....	....	0 99	0 99	1 98	1 00	2 98	do
24	....	6 à 11	4	81	....	....	1 31	0 99	2 30	1 00	3 30	do
25	....	12 à 16 et 4 pds est de 17	4	81	....	....	1 32	0 82	2 14	1 00	3 14	do
26	....	23 à 27	4	81	....	....	0 50	0 99	1 49	1 00	2 49	do
27	....	29, 30	4	81	....	....	0 81	0 33	1 14	1 00	2 14	do
28	....	31 à 60	4	81	....	....	6 19	4 95	11 14	1 50	12 64	do
29	....	67 à 76	4	81	....	....	3 38	3 30	6 68	1 00	7 68	do
30	....	91 à 99 1 à 21	4 5	81	....	....	7 88	4 95	12 83	1 50	14 33	do
31	....	22 à 30	5	81	....	....	2 25	1 48	3 73	1 00	4 73	do
32	Pt non numérotée	....	5	81	....	....	0 50	0 33	0 83	50	1 33	do
33	....	46 à 65	5	81	....	....	5 38	3 30	8 68	1 50	10 18	do
34	....	66 à 84	5	81	....	....	1 69	3 13	4 82	1 00	5 82	do
35	....	12 à 28	6	81	....	....	8 75	4 21	12 96	1 50	14 46	do
36	....	1 à 5	7	81	....	....	2 50	1 65	4 15	1 00	5 15	do
37	Pt non numérotee	....	7	81	....	....	1 00	0 99	1 99	1 00	2 99	do
38	....	....	E	81	....	....	1 00	0 99	1 99	1 00	2 99	do
39	....	....	D	81	....	....	1 50	1 48	2 98	1 00	3 98	do
40	....	1	...	78	....	....	3 32	2 64	5 96	1 00	6 96	do
41	....	5	...	78	2 29	5 56	9 23	2 64	19 72	2 00	21 72	do
42	....	7	...	78	1 87	4 77	7 61	1 98	16 23	2 00	18 23	do
43	....	11	...	78	1 87	4 77	7 61	1 98	16 23	2 00	18 23	do
44	....	13	...	78	....	....	2 81	1 98	4 79	1 00	5 79	do
45	....	18	...	78	....	11 91	6 60	8 25	26 76	2 00	28 76	do
46	....	19	...	78	....	....	2 81	1.98	4 79	1 00	5 79	do
47	Pt non numérotée	....	...	78	....	95 28	81 24	46 20	222 72	2 50	225 22	do
48	....	905	...	76	....	....	19 80	19 80	39 60	1 50	41 10	do
49	Partie bornée au sud par l'av. Provencher; à l'ouest par la rue St. Jean-Baptiste; au nord par une ligne parallèle à, et distante de 2 chs. de l'av. Provencher; à l'est par une ligne parallèle à la rue St. Jean-Baptiste et située à 75 pds de la dite rue,—mesurant 1x2 chaines	....	...	77	18 15	32 34	37 82	11 14	99 75	4 00	103 75	do
50	Partie bornée au sud par l'av. Provencher; au nord par une ligne parallèle à l'av. Provencher et située à 2 chs. de la dite avenue; à l'est par une ligne parallèle à la rue St. Jean-Baptiste et située à 2½ chs. de la dite rue; à l'ouest par une ligne semblable à 75 pds seulement,—mesurant 11,880 pds carrés	....	...	77	27 22	41 86	41 51	11 44	122 03	4 00	126 03	do
51	....	738	...	76	....	38 69	27 78	21 45	87 92	2 00	89 92	do
52	80 pds nord	717	...	76	....	15 87	14 79	9 90	40 56	2 00	42 56	do
53	½ E	651	...	76	....	....	5 00	4 95	9 95	1 50	11 45	do
54	....	596	...	76	....	....	3 75	4 29	8 04	1 50	9 54	do
55	....	538	...	76	....	....	5 00	4 95	9 95	1 50	11 45	do
56	....	536	...	76	....	....	50 00	49 50	99 50	2 00	101 50	do
57	60 pds est	527	..	76	....	....	10 00	10 72	20 72	2 00	22 72	do
58	....	529	...	76	....	....	27 50	29 70	57 20	2 00	59 20	do
59	....	533	...	76	....	....	12 50	8 58	21 08	2 00	23 08	do
60	....	414	..	76	....	....	9 38	7 42	16 80	2 00	18 80	do
61	....	419, 421, 320, 322	8	76	....	....	20 63	16 50	37 13	2 00	39 13	do
62	½ sud de partie non numérotée	....	D	76	....	....	23 25	71 50	94 75	2 00	96 75	do
63	....	207	...	76	....	....	8 23	7 42	15 65	2 00	17 65	do
64	....	209	...	76	....	....	10 63	6 60	17 23	2 00	19 23	do
65	....	119	...	76	....	....	8 13	6 60	14 73	1 50	16 23	do
66	M. C. R.	1089	...	......	....	6 35	8 50	4 95	19 80	2 00	21 80	
67	M. C. R.	1141	...	......	....	....	4 38	....	4 38	1 00	5 38	

Daté à Saint-Boniface, le 12 avril 1887.

JAMES E. P. PRENDERGAST,
Secrétaire-Trésorier.

N.B.—Dans les séries de lots, le premier et le dernier mentionnés sont compris.
N.B.—The lots first and last named in any series, are always included.
(No. 607) 17–18

GEO. CRAIG & Cie

SUCCESSEURS DE

MM. PARKES & CIE, (au Lion d'Or),

WINNIPEG.

Ayant acheté cet énorme assortiment de marchandises pour la moitié du prix, nous pouvons vendre meilleur marché que les marchands de gros.

NOUS VENONS AUSSI DE RECEVOIR DE MONTREAL UN NOUVEL ASSORTIMENT DE

Marchandises de Printemps

des plus variées et que nous détaillerons aussi à des prix très-réduits.

Nous nous sommes assurés les services d'un homme d'affaires de Montréal, (un Canadien-français) qui s'occupera spécialement de la pratique française.

Venez nous voir et vous serez satisfaits de vos achats au VIEUX MAGASIN POPULAIRE, LE LION D'OR. Ses nouveaux propriétaires sont décidés à faire fleurir le commerce.

Venez bientôt.

GEO. CRAIG & CIE.

1m 31.3.87.

TURNER & BLEAU,

IMPORTATEURS de QUINCAILLERIES et FERRONNERIES,

Coin des Avenues Taché et Provencher,

SAINT-BONIFACE.

A cet établissement l'on est assuré de toujours trouver un assortiment des plus complets et à des prix défiant toute concurrence. Entr'autres articles, les cultivateurs sont spécialement invités à venir acheter du FIL DE FER BARELÉ, directement importés de Montréal, et qui sera vendu à des prix très-réduits.

La célèbre PONDEUSE DE SYLVESTRE est aussi en vente chez TURNER & BLEAU Cette invention est des plus efficace pour empêcher les œufs d'être mangés par les poules, les rats et les chats. Et en outre de avantages susdits, les œufs sont conservés frais et propres par cette pondeuse, et les couvées rapporteront cinquante pour cent de plus.

HUILES ET PEINTURES.

Huiles pour machines, Huiles de Lin, et Térébentine, Huile de Ricin (*Castor Oil*). Vernis pour meubles et Voitures. Huile de Charbon.

PEINTURES! PEINTURES! UNE GRANDE VARIETE!

Le meilleur choix de Faience et Porcelaines. Coutellerie de tous Prix

Visitez cet établissement.

TURNER & BLEAU,

Coin des Avenues Tache et Provencher, St Boniface, Man.

1an 15 4186

SANTÉ POUR TOUS!!

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite. s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

PENSIONNAT

DE

SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillees, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliores, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

Le Grand Remede Francais

LES PILULES PÉRIODIQUES DU DR LEDUC.

RÉCOMPENSE.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes génitaux des femmes. Elles sont enveloppées dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Périodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

Correspondance sollicitée.

6m 30,12,86

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1.50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86

R. R. Keith & Cie.

GRAINES

POUR CHAMPS, LÉGUMES ET FLEURS DE JARDIN.

LA NEUVIÈME EDITION ANNUELLE de notre catalogue illustré sera mallée franc de port à tous ceux qui en feront la demande.

Catalogue pour les pris du gros aux commerçants seulement.

R. R. KEITH & Cie.
Winnipeg.

3ins.17.2.87.

Chemin de fer Canadien du Pacifique

DIVISION OUEST

SERVICE DES CONVOIS.

CHANGEMENT D'HEURES.

A partir du 3 Janvier 1886, et jusqu'à nouvel ordre, le service des convois se fera comme suit:

Lisez en descendant. | Lisez en montant.

Allant vers l'Est — Départ.	Stations.	Allant vers l'Ouest — Arrivée.
† 6 15 p m	5 Winnipeg	† 8 10 a m
11 55 p m	Portage-du-Rat	2 18 a m
6 10 a m	Ignace	† 7 40 p m
† 9 15 a m	Savanne	4 23 p m
Arrivée		Départ
1 00 p m	2 Port-Arthur 3	†12 30 p m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est — Arrivée
†8 40 a m	2 Winnipeg 2	† 5 15 p m
11 10 a m	Portage-la-Prairie	2 35 p m
† 1 30 p m	Carberry	†11 45 a m
3 15 p m	Brandon	† 9 15 a m
4 45 p m	Virden	† 6 35 p m
5 33 p m	Elkhorn	5 44 a m
† 6 40 p m	Moosomin	† 4 35 a m
† 9 10 p m	Broadview	2 10 a m
1 30 a m	Qu'Appelle	11 10 p m
3 40 a m	Régina	9 30 p m
†6 25 a m a 15	Moose Jaw	5 l †7 30 pm
†6 55 a m l 14	Moose Jaw	14 a †7 00 pm
† 1 25 p m	Swift Current	†11 45 a m
6 55 p m	Maple Creek	5 40 a m
10 55 p m a 14	Medecine Hat	16 l 12 40 a m
11 35 p m l 11	Medecine Hat	13 a †1 30 p m
† 7 05 a m	Gleichen	†4 10 p m
†10 35 a m a 8	Calgary	19 l 12 30 p m
12 01 p m l 10	Calgary	12 a 11 30 a m
† 4 25 p m a 10	Canmore 12 l	7 00 a m

Allant vers le Sud — Départ	Stations.	Allant vers le Nord — Arrivée
† 9 45 p m	1 Winnipeg	† 5 25 p m
12 15 p m	Dominion City	2 52 p m
Arrivée		Départ
†12 40 p m	Emerson 1	† 2 25 p m
Départ		Arrivée
8 15 a m	2 Winnipeg 2	†6 20 p m
11 00 a m	Morris	3 30 p m
†11 45 a m	Rosenfelt	†2 45 p m
Arrivée		Départ
12 45 p m	2 Gretna 2	1 45 p m
Départ		Arrivée
12 15 p m	2 Rosenfelt 2	†11 45 a m
2 10 p m	Morden	9 25 a m
Arrivée		Départ
4 30 p m	2 Manitou 2	7 45 a m

Allant Nord. — Départ	Stations.	Allant Sud. — Arrivée
4 00 p m	6 Winnipeg	† 9 30 a m
Arrivée		Départ
6 00 p m	Selkirk-Ouest 7	7 30 a m

Allant à l'Ouest. — Départ	Stations.	Allant à l'Est. — Arrivée
† 9 30 a m	6 Winnipeg	† 3 00 p m
10 30 a m	Stony Mountain	2 00 p m
Arrivée		Départ
10 55 a m	Stonewall 6	1 30 p m

Allant Sud-Ouest. — Départ	Stations.	Allant Nord-Est — Arrivée
†10 30 a m	9 Winnipeg	† 7 10 p m
11 40 a m	Headingly	6 15 p m
Arrivée		Départ
† 2 15 p m	Bout du chemin M'n S. W B 10	† 3 45 pm

† Stations où l'on peut manger.

1. Chaque jour. 2. Tous les jours excepté le dimanche. 3. Tous les jours excepté le mardi. 4. Tous les jours excepté le mercredi. 5. Tous les jours excepté le samedi. 6. Mardi, jeudi et samedi. 7. Lundi, mercredi et vendredi. 8. Dimanche et mercredi. 9 Lundi et mercredi. 10. Dimanche. 11. Mardi et samedi. 12. Lundi. 13. Mardi et jeudi. 14. Mardi, Vendredi et samedi. 15. Tous les jours excepté le lundi. 16. Dimanche, mardi et jeudi.

CHARS-DORTOIRS MAGNIFIQUES ATTACHÉS A TOUS LES TRAINS EN DESTINATION DIRECTE.

Les trains à l'Est de Brandon marcheront d'après le temps moyen du centre.

Entre Brandon et Canmore d'après le temps moyen des Montagnes. A l'Ouest de Canmore d'après le temps moyen du Pacifique.

JOHN M. EGAN, Surint. Général.
W. C. VANHORNE, Gérant Général.
ROBERT KERR, Agent Général des Passagers.

jno.18.12.84.

GUILBAULT et LANTHIER

BLOC ROYAL,

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.

MM. GUILBAUT & LANTHIER ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un établissement de FERBLANTIER à l'ancienne place de M. G. Longpré, et toutes commandes qu'on voudra leur confier seront exécutées à des prix très-modérés et sous le plus court délai.

Couvertures en Fer Blanc,
Tôle Galvanisée,
Tôle Noire;

REPARATION DE TOUTE ESPECE, Etc.

M. Lanthier s'occupera aussi de poser les appareils de chauffage et exécutera tout ouvrage en plomb.

Une visite est sollicitée.

N'oubliez pas l'endroit:

Guilbault et Lanthier,

"BLOC ROYAL."

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.

2m 16.9.86.

AVIS.

N. D. McDONALD & Cie.,

(Ci-devant de la Compagnie *American Plumbing Co.*)

viennent d'ouvrir une place d'affaire, au

No. 251 Rue Principale

VIS-A-VIS LA RUE SAINTE-MARIE, WINNIPEG,

où ils s'occuperont de tout ouvrage en

PLOMB ET D'APPAREIL DE CHAUFFAGE A LA VAPEUR

Ils sont prêts à recevoir et exécuter tous contrats et commandes qu'on voudra leur confier, tel que posage d'appareil de chauffage à eau chaude et à vapeur, tuyaux à gaz, ouvrage de plombier, etc.

Ouvriers de première classe pour tous les ouvrages.

Un assortiment considérable de

Tuyaux, Objets en Cuivre, etc.,

toujours en main.

M. McDONALD a posé des appareils de chauffage dans plusieurs des bâtisses les plus considérables de la Province et ils fonctionnent tous parfaitement.

Toujours à vendre aussi, et ceci s'adresser plus particulièrement aux cultivateurs,

POMPES A BRAS ET POMPES A DOUBLE ACTION.

Une visite est sollicitée.

1m. 10. 6. 86.

Universite de Manitoba.

Avis est par les présentes donné que les examens de l'Université de Manitoba commenceront lundi, le 9ème jour de mai prochain, à 7 heures du matin, en la cité de Winnipeg. Les candidats devront, vingt jours avant les examens, donner au registraire un avis de leur intention de se présenter aux examens. Ces avis devront être sur des blancs qui leur seront fournis par le registraire sur demande. Les candidats devront aussi mentionner les matières sur lesquelles ils doivent passer leur examen. Dans le cas d'élèves appartenant à quelque collège affilié, ils devront faire contresigner leur avis par le principal ou supérieur du collège.

T. A. BERNIER,
Registraire.

3ins.12.4.87.

AVIS.

Avis est par les présentes donné que la Compagnie de Chemin de Fer et de Bateaux à Vapeur de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, s'adressera au Parlement du Canada à sa prochaine session, pour obtenir des amendements à sa charte, l'autorisant à prolonger, construire equipper et exploiter sa ligne de chemin de fer de son terminus sud, dans la cité de Winnipeg, au sud jusqu'à un point dans les anciennes limites de la Province de Manitoba, à ou près de la frontière du Canada et des Etats-Unis, avec pouvoir de se raccorder avec aucun chemin ou aucuns chemins de fer des Etats-Unis actuellement construits ou qui pourront l'être à l'avenir.

Daté le 22 mars A.D. 1887.

D. J. BEATON,
Secrétaire.

9ins.24.3.87.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 13 mai 1887, pour le transport des malles de Sa Majeste, sur un contrat offert pour quatre ans, une fois par semaine, aller et retour, entre

GLENDINNING ET PILOT MOUND,

distance calculée 29½ milles, et une fois par semaine entre

PILOT MOUND ET ROSEBERRY,

distance calculée, 22 milles, à partir du 1er juillet prochain.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable *viâ* Preston, Marringhurst, Glenora et Roseberry.

Les malles devront partir de Pilot Mound tous les lundis à 8.00 heures a.m, pour arriver à Roseberry à 1.30 heures, p.m. Partiront de Roseberry le même jour, à 2.30 heures, p.m., pour arriver à Pilot Mound à 8.00 heures, p.m. Laisseront Pilot Mound tous les vendredis à 8.00 heures, a.m., pour arriver à Glendinning à 3.30 heures, p.m. Laisseront Glendinning tous les samedis à 8 00 heures, a m., pour arriver à Pilot Mound à 3 30 heures, p.m.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quand aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des blancs de soumission obtenus aux bureaux de postes qui sont sur ces routes, et de ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 1er avril 1887.

3ins.15.4 87.

AVIS.

Vente de Terrains dans la Municipalite de Saint-Norbert, pour arrerages de Taxes.

En vertu d'un mandat émané par le Prefet de la Municipalité de Saint-Norbert, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipalité, à moi adressé et daté de premier jour d'Avril A.D. 1887, me commandant de prélever sur les divers morceaux de terrains dans la dite Municipalité, ci-après mentionnés et décrits, les arrérages respectivement dus sur iceux, ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, vendredi, le 13ème jour de Mai prochain, à onze heures de l'avant-midi de ce jour, aux salles d'encan de "Royal Auction Mart", 309 rue Principale, de la cité de Winnipeg, je vendrai à l'enchere autant des dits terrains qu'il pourra être suffisant pour payer les taxes et toutes les charges encourues lors de et relativement à la vente et à la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba, 1886.

Parish.	Part of lot.	No. of lot.	Acres.	Arrears of Taxes.	Cost of Adv'ing.	Total	Patented or Un-patented.
St. Norbert	E Part...	219	72	31 36	2 00	33 36	Patented
do	Whole ..	194 outer 2 miles	116	29 86	2 00	31 86	West Part Patented 16 acres.
do	S 2 chs...	245	37	15 14	2 00	17 14	Patented
Ste. Agathe	Whole ..	540	195	93 79	2 00	95 79	Unpat'ed
St Norbert	N. Part..	225	100	33 63	2 00	35 63	Patented
St. Vital....	Whole ..	62	80	30 14	2 00	32 14	Unpat'ed
Ste. Agathe	do	638	165	86 07	2 00	88 07	Patented
St. Norbert	do	239	171	49 81	2 00	51 81	Unpat'ed
do	N 6 chs..	254	85	37 02	2 00	39 02	Patented
Ste. Agathe	Whole ..	532	240	52 90	2 00	54 90	do
do	do	622	156	76 04	2 00	78 04	Unpat'ed
St. Norbert	do	132 outer 2 miles	$2\frac{22}{100}$	3 92	2 00	5 92	do
do	W Part...	219	25	10 91	2 00	12 91	Patented
do	Whole ..	164 outer 2 miles	182	13 94	2 00	15 94	do
Ste. Agathe	do	564	175	61 81	2 00	63 81	do
St. Norbert	S. 5 chs..	255	77	38 52	2 00	40 52	do
St. Norbert	N. 3 chs.	202	44	14 65	2 00	16 65	Patented
do	N. 3 chs.	202 outer 2 miles	41	10 44	2 00	12 44	do
Ste. Agathe	Whole ..	550	137	44 12	2 00	46 12	do
St. Norbert	do	182	107	74 71	2 00	76 71	Unpat'ed
do	do	182 outer 2 miles	97	23 55	2 00	25 55	do
do	S Part...	153	153	67 03	2 00	69 03	Patented
Ste. Agathe	Whole ..	590	175	47 96	2 00	49 96	do
do	do	538	189	59 45	2 00	61 45	do
do	S 3 chs ..	592 A..	44	11 36	2 00	13 36	do
St. Norbert	Whole ..	140 outer 2 miles	40	9 56	2 00	11 56	do
do	E Part of S 3 chs	183	32	29 20	2 00	31 20	Unpat'ed
do	Whole ..	183 outer 2 miles	97	14 45	2 00	16 45	do
do	N 3 chs..	183	52	12 12	2 00	14 12	do
do	W part of S 3 chs	183	20	10 27	2 00	12 27	do
do	Whole ..	175	101	46 98	2 00	48 98	do
do	do	175 outer 2 miles	104	44 00	2 00	46 00	do

Description.	Section.	Town-ship.	Range	Acres.	Arrears of Taxes.	Costs of Adv'ing.	Total.	Patented or Un-patented
N½ of SW¼ 24 & SE¼	23	7	3 E	240	52 61	2 00	54 61	Patented
S½ of NE¼ & SE¼...	14	7	3 E	240	55 87	2 00	57 87	do
NE¼ & E½ of NW¼.	1	9	3 E	240	81 64	2 00	83 64	do
SE¼ & S½ of NE¼...	1	8	3 E	240	94 80	2 00	96 80	do
SW¼ & S½ of NW¼..	1	8	3 E	240	94 31	2 00	96 31	do
SE¼ 12 & N½ of NE¼	1	7	3 E	240	78 98	2 00	80 98	do
E½ of E½	36	9	3 E	160	57 75	2 00	59 75	Unpat'ed
NW¼ 12 & S½ of SW¼	13	8	3 E	240	67 70	2 00	69 70	Patented
S½ of SW¼ 25 & NW¼	24	7	3 E	240	78 87	2 00	80 87	do
N½ of SW¼ & NW¼	13	8	3 E	240	81 82	2 00	83 82	do

Dated at St. Norbert, this 1st day of April A.D. 1887.

G. T. LANDRY,
Secretary-Treasurer,
Municipality of St. Norbert.

No. 465 15-16)

EN ROUTE

POUR

ONTARIO

ET

Tout L'EST

Achetez vos BILLETS viâ la CÉLÈBRE VOIE FERRÉE

ALBERT LEA ROUTE

Qui est devenue sans contredit, le CHEMIN LE PLUS POPULAIRE entre

St. Paul, Minneapolis et Chicago!

Les CHARS DE JOUR sont tres-confortables.

Des Chars Palais Dortoirs et Refectoires attaches a chaque convoi.

PAR CETTE ROUTE LES VOYAGEURS DE WINNIPEG ARRIVERONT A CHICAGO PLUS A BONNE HEURE QUE PAR AUCUNE AUTRE.

La voie traverse la région de l'Ouest qui produit le Blé et le Maïs par excellence; le paysage est incomparable. Raccordement avec les Gares de l'Union. Cent cinquante livres de baggage transportées gratis pour chaque billet. Taux des plus réduits.

Achetez des billets, des cartes, des indicateurs des Agents des billets des lignes qui se raccordent avec L'ALBERT LEA dans le Nord-Ouest, ou écrivez à

JOE. A. McCONNELL,
Agent des Passagers,
Minneapolis, Minn.

Ou à

S. F. BOYD,
Agent Général des Billets et des Passagers,
Minneapolis, Minn.

jno 4,2,86

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba, à sa prochaine session pour l'obtention d'un acte incorporant une compagnie ayant pour objet de construire et exploiter une ligne de chemin de fer de la cité de Winnipeg, dans une direction sud ou sud-est, jusqu'à un point sur la frontière internationale, dans les limites de l'ancienne Province de Manitoba, et aussi pour l'érection et l'équippement d'une ligne de télegraphe ou de téléphone ou les deux en rapport avec le dit chemin de fer.

Et tous les autres pouvoirs généralement octroyés à une compagnie de chemen de fer.

Winnipeg, 1er Avril 1887.

MORICE, ALLEN & TOWNLEY,
Soliciteurs des requérants.

4ins.7.4.87.

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées, portant la suscription "Provisions et éclairage pour la Police à cheval," et adressées à l'Honorable Président du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de lundi le 30 mai 1887.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission, contenant tous les renseignements quant aux articles et les quantités approximatives requis, en s'adressant à aucun des postes de la police à cheval dans le Nord-Ouest, ou au bureau du soussigné.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur ces formules imprimées.

On ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque *accepté* par une banque canadienne, pour une somme *égale à dix pour cent* du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il refuse de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED WHITE,
Contrôleur.

Ottawa, 25 mars 1887.

2ins.21.4.87.

IMPRIMERIE

DU

JOURNAL "LE MANITOBA"

Nous exécutons sous le plus court délai

Toutes Commandes pour Impressions

DANS LES DEUX LANGUES

TELLES QUE:

CARTES D'AFFAIRES,
CARTES DE VISITES,
CARTES DE SOIRÉES,
PAN-CARTES,
CATALOGUES,
BROCHURES,
CIRCULAIRES,
ENTETES DE COMPTES,
MEMORANDUMS,
LETTRES FUNÉRAIRES,
ENVELOPPES,
PROGRAMMES,
PLACARDS, Etc., Etc.

AUSSI

TOUTES ESPECES DE

BLANCS et FORMULES

A L'USAGE DES

Corporations Municipales

Toutes commandes envoyées par la malle recevra une attention immédiate en s'adressant à

La Cie Canadienne de Publication

SAINT-BONIFACE,

MANITOBA